

Agen, mercredi 18 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décision modificative n° 1

Lundi 23 juin à 9 h 00 - Hôtel du Département

La Décision modificative n°1 se tiendra lundi 23 juin à partir de 9 h 00 à l'Hôtel du Département à Agen. Réunis en session plénière, les 40 conseillers généraux pourront ainsi ajuster les décisions prises lors du vote du budget en mars dernier. Vingt-neuf dossiers seront examinés par l'Assemblée départementale, parmi lesquels :

- **la revalorisation du tarif horaire de l'aide à domicile et les résultats de l'audit mené au sein des associations d'aide à domicile** → il s'agit de répondre aux difficultés rencontrées par la plupart des associations d'aide à domicile, qui jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées à domicile et qui sont souvent les premières entreprises génératrices d'emplois en milieu rural
- **la conclusion d'un bail emphytéotique administratif pour l'entretien, la rénovation, la maintenance immobilière et la gestion des 31 casernes de gendarmerie** → à l'image de ce qui a été entrepris pour rénover les centres de secours et d'incendie, le Conseil général a souhaité recourir à cette opération pour améliorer l'état des casernes, et en particulier des logements
- **la création d'une mission d'assistance technique gratuite aux collectivités** → partenaire déjà privilégié des collectivités, le Conseil général a souhaité aller plus loin dans cette démarche en assurant une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans des domaines tels que l'aménagement, l'urbanisme, le logement, les équipements destinés aux mondes économique, sportif, culturel... le tout en alliant savoir-faire et maîtrise des données budgétaires
- **le lancement d'un guide touristique numérique « VISIT47 »** → le Conseil général est le premier Département de France à lancer une application téléchargeable gratuitement sur smartphones et tablettes afin de découvrir le Lot-et-Garonne et son patrimoine sous un nouveau jour !
- **le bilan du soutien départemental en faveur du cinéma et de l'audiovisuel** → depuis 2011, le Département a participé à la mise en place de nombreux outils pour renforcer l'attractivité et le dynamisme du Lot-et-Garonne. La création du bureau d'accueil de tournages et du fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuelle en sont les exemples les plus probants.

A noter qu'au cours de cette séance, Denis Conus, préfet de Lot-et-Garonne, présentera le Rapport d'activités des services 2013 de l'Etat et répondra aux questions des conseillers généraux.

NB : Les débats seront retransmis en direct sur le site Internet du Conseil général : www.cg47.fr

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr

Véronique Délerly, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

